



ARRETE MUNICIPAL

OUVERTURE VIA FERRATA D'ARSINE

Le Maire de la commune de Villar d'Arène ;

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Considérant que la Via Ferrata d'Arsine ne présente plus aucun danger et que la sécurité des usager y est assurée,

Arrêté :

Art. 1 :

A compter de ce jour :

- la via ferrata d'Arsine est ouverte au public
- le secteur «hachuré » dit Mur d'Elie et dit Black and White du site d'escalade est ouvert au public

Art.2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation en sera transmise :

- A la brigade de Gendarmerie de la Grave
- Au responsable du Service Technique de La Grave/Villar d'Arène
- A l'ASVP de Villar d'Arène
- Au bureau des Guides de La Grave
- A l'Office du Tourisme de La Grave

Art. 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Villar d'Arène,
Le 29 mai 2019



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

